



Commune de Haute-Amance

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 07 avril 2025, à 20h00, en mairie de Haute-Amance, à Hortes. Étaient présents : Jean-Philippe BIANCHI, Damien BURÉ, Pierre CHAPUSOT, Martin CHEMENT, Jean-Louis GIRARDOT, Jean-Marie GUICHARD, Luc HUMBLLOT, Michel MARCHISET, Maryse MOISSON, Gislain PERNOT et Jean-Jacques TORRECILLA.

Christian ANDRÉ et François DEMONT avaient donné pouvoir respectivement à Michel MARCHISET et Martin CHEMENT. Céline MARQUELET était excusée.

Taux d'imposition 2025

Les membres du conseil municipal ont décidé, à l'unanimité, et comme c'est le cas depuis plusieurs années, de ne pas modifier les taux d'imposition pour les taxes locales. Les taux pour l'année 2025 seront donc les suivants :

Taxe Foncière sur le Bâti : 39,53 %

Taxe Foncière sur le Non-Bâti : 22,34 %

Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires : 16,73 %

Subvention à l'association des Fa Sonneurs du Pays Vannier Amance

Le Maire, Jean-Philippe BIANCHI, membre de l'association, a quitté la séance et laissé la présidence à Jean-Louis GIRARDOT.

Après étude du bilan financier ainsi que des divers documents fournis par l'association et compte tenu des nombreuses prestations réalisées par l'association sur les quatre villages de Haute-Amance, il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 5 000 € aux Fa Sonneurs du Pays Vannier Amance pour l'année 2025.

Subventions aux associations

Le Maire ayant repris la présidence de séance, il a été décidé, à l'unanimité et après étude des documents présentés par les différentes associations, d'attribuer les subventions suivantes :

* Association Vitamines (animation en EHPAD) : 100 €

* Foyer Socio-Éducatif du collège des Franchises de Langres : 250 € (50 € par élèves de la Commune)

* Le Hérisson masqué (compagnie de théâtre) : 200 € + 1 000 € de subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un projet Son et Lumière intitulé « Le Mystère du Bois Banal, prévu les 25, 26 et 27 juillet ainsi que les 1, 2 et 3 août 2025

* Les Vagabonds du 52 (protection des animaux) : 1 000 €

* ADP3P (Association pour le Développement du Pays des 3 Provinces) : 200 €

* Association Arts et Loisirs (musique, restauration de l'orgue de l'église de Hortes) : 700 €

* O' Stade d'Amance (association sportive avec un projet « sport et handicap ») : 1 000 €

* Les Dahlias d'Or (club des aînés) : 200 €

Le montant de ces subventions s'élève, pour le moment à 4 650 €, montant auquel il convient d'ajouter les 5 000 € accordés aux Fa Sonneurs. Ce soutien aux associations s'inscrit comme une reconnaissance du dévouement des bénévoles et de la qualité des prestations proposées par les différentes associations qui animent notre Commune et nous rendent la vie plus agréable.



Commune de Haute-Amance

Séance du 07 avril 2025 (suite)

Budget primitif 2025 : budget principal

Après la présentation du projet de budget primitif, celui-ci a été adopté à l'unanimité. Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à 1 617 027,09 € pour la section de fonctionnement et à 1 025 386,83 € pour la section d'investissement.

Subvention d'équilibre au service eau

Pour financer les travaux de rénovation du réseau d'eau potable, la Commune a contracté un prêt relais. Pour financer la somme des intérêts de ce prêt et afin de ne pas augmenter une nouvelle fois le prix de l'eau, il a été décidé, à l'unanimité, le versement d'une subvention du budget principal vers le budget du service de l'eau. Cette subvention de 37 666,90 € permettra donc d'équilibrer le budget du service de l'eau.

Budget primitif 2025 : budget du service de l'eau

Après la présentation du projet de budget primitif du service de l'eau, celui-ci a été adopté à l'unanimité. Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à 69 051,90 € pour la section de fonctionnement.

Le budget présente un suréquilibre pour la section d'investissement avec 2 093 414,62 € en recettes et 926 866,10 € pour les dépenses.

Avenant à la convention passée avec la CCSF pour le service commun

Une convention lie depuis plusieurs années la Commune avec la CCSF (Communauté de Communes des Savoir-Faire) pour le service commun. Pour Haute-Amance, cela concerne principalement le désherbage. Lors de la séance du conseil communautaire du 13 mars 2025, une modification de la tarification a été adoptée afin de faire payer aux communes bénéficiant du service un prix plus juste par rapport à la prestation exécutée. Une nouvelle grille tarifaire a donc été mise en place pour les prestations du service commun « espaces verts » et « services techniques » et le principe de l'établissement d'un devis préalable avant les interventions a été adopté.

Suite à ces modifications, il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention existante. A l'unanimité, il a été décidé d'autoriser le Maire à signer cet avenant à la convention de service commun de la CCSF.

INFORMATIONS DIVERSES

L'assemblée générale de l'association locale de l'ADMR se tiendra le lundi 5 mai 2025, à 14h00, à la salle des fêtes de Hortes. Une assemblée générale est un moment important dans la vie d'une association et c'est aussi l'occasion pour les adhérents et bénéficiaires des services de l'ADMR de faire entendre leurs voix.

Une neuropsychologue, Camille Pierron, est présente sur Hortes un mercredi sur deux, dans une salle à l'étage de la mairie. Contact : 06 25 58 96 25.

Voici quelques précisions du SMICTOM suite aux modifications de la collecte des déchets :

* Les papiers et cartonnettes sont à déposer en vrac dans les bennes. Il ne faut pas les déposer dans un sac bleu car cela introduit du plastique dans le circuit de tri et perturbe le recyclage.

* Les sacs bleus qui vous restent peuvent être utilisés comme sacs poubelles classiques pour les ordures ménagères mais en aucun cas pour remplacer les sacs jaunes.

Nous vous remercions pour les efforts que vous réalisez pour améliorer les traitements des déchets.